

par Air Canada à l'aéroport international de Winnipeg, est terminé et dès que les documents auront été traduits en français et que les travaux d'impression seront terminés, le rapport sera soumis au gouverneur en conseil. Il appartiendra alors au gouvernement de se prononcer sur sa publication.

#### LES SUBVENTIONS AUX EXPOSITIONS DE LA CATÉGORIE A

##### Question n° 1037—L'hon. M. Dinsdale:

1. Quels fonds le gouvernement fournit-il aux expositions de la catégorie A?

2. Comment a-t-on réparti ces fonds chaque année depuis 1963 entre les différentes expositions de la catégorie A?

3. Quels sont les programmes projetés pour l'année financière 1966-1967?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): 1. Certains fonds sont mis annuellement à la disposition des expositions de la classe «A», savoir: a) Subventions destinées au paiement d'améliorations foncières: construction de bâtiments, réparations ou modifications des installations pour l'exhibition des produits agricoles ou aménagement de terrain. Ces

subventions sont basées sur 50 p. 100 des dépenses effectivement encourues, maximum \$3,000.

b) Subventions destinées au paiement des honoraires des juges: subventions destinées au paiement entier, jusqu'à concurrence de \$500, des honoraires des juges de certains produits agricoles d'exposition déterminés.

c) Subventions destinées à encourager les travaux de jeunes: subventions, \$1,000 au maximum, destinées au paiement entier du transport des produits d'exposition des cercles de jeunes, du logement et des repas des exposants, des trophées et des prix en argent offerts pour les concours entre cercles.

d) Subventions destinées au paiement des prix en argent: les expositions de la classe «A» reçoivent 50 p. 100 des prix en argent qu'elles attribuent aux exposants dans les nouvelles classes de bestiaux.

Subventions pour fins d'immobilisations importantes: les subventions pour fins d'immobilisations importantes sont accordées en exécution d'accords conclus avant le 21 juin 1962.

#### 2. SUBVENTIONS AUX EXPOSITIONS DE LA CLASSE «A»—ANNÉE FINANCIÈRE 1964-1965

	Juges	Travaux de jeunes	Améliorations foncières	Immobilisations imp.	Prix en argent	Total
PROVINCES MARITIMES						
Truro (N.-É.).....	500.00	1,000.00	2,339.11			3,839.11
Windsor (N.-É.).....	500.00	1,000.00	3,000.00			4,500.00
Charlottetown (I. P.-É.).....	500.00		2,150.89			2,650.89
QUEBEC						
Sherbrooke.....	500.00	1,000.00	2,201.30			3,701.30
Québec.....	500.00	1,000.00	4,000.00			5,500.00
Montmagny.....	500.00	1,000.00	2,012.91	8,217.65		11,730.56
Lachute.....	500.00	970.87	3,000.00			4,470.87
Trois-Rivières.....	470.00	987.75	3,000.00			4,457.75
Victoriaville.....	425.00	1,000.00	2,000.00			3,425.00
Rimouski.....	500.00	1,000.00	856.99			2,356.99
Ornstown.....	500.00	838.73	2,132.20			3,470.93
St-Hyacinthe.....	500.00	1,000.00	3,000.00			4,500.00
ONTARIO						
Belleville.....	465.00	1,000.00	3,000.00			4,465.00
Toronto.....	500.00	1,000.00	3,000.00			4,500.00
Ottawa.....	500.00	1,000.00	3,000.00			4,500.00
Lindsay.....	500.00	1,000.00	3,000.00			4,500.00
Simcoe.....	500.00	977.00	3,000.00	3,750.00		8,227.00
Galt.....	500.00	942.73	894.73			2,337.46
Peterborough.....	500.00	1,000.00	2,708.82			4,208.82
Welland.....	332.00	645.00	3,000.00			3,977.00
London.....	500.00	971.00	3,000.00		9,222.50	13,693.50
MANITOBA						
Brandon.....	500.00	1,000.00	3,000.00			4,500.00
Winnipeg.....	500.00	1,000.00	3,000.00		1,837.50	6,337.50